

Immatriculer son entreprise sur le guichet unique

Qu'est-ce que le guichet unique ?



Depuis 1^{er} janvier 2023, le site « formalites.entreprises.gouv.fr » est la voie unique pour effectuer ses formalités de création d'entreprises, mais aussi pour modifier et cesser votre activité.

Ce site est géré par l'INPI (Institut National de la Propriété Intellectuelle).

Quels sont les avantages du guichet unique ?



- › Accéder facilement à toutes les formalités de création, quels que soient la forme juridique ou le secteur d'activité
- › Suivre et administrer les formalités créées depuis des tableaux de bords ;
- › Renseigner les informations et déposer les pièces de dossiers complémentaires demandées par les autorités compétentes : Insee, greffe, chambre de métiers et de l'artisanat, mutualité sociale agricole, services des impôts ou sécurité sociale ;
- › Disposer d'une visibilité sur l'état d'avancement du traitement de la demande.

Le podcast de l'INPI sur le guichet unique



Ecoutez le podcast sur YouTube et découvrez, pas à pas, comment créer votre entreprise :